

DECRET N° 2001-544 DU 17 DECEMBRE 2001

portant ratification du compromis de saisine de la Cour Internationale de Justice au sujet du différend frontalier entre la République du Bénin et la République du Niger, signé à Cotonou le 15 juin 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

VU la loi n° 2001-34 du 22 novembre 2001 portant autorisation de ratification du compromis de saisine de la Cour Internationale de Justice au sujet du différend frontalier entre la République du Bénin et la République du Niger, signé à Cotonou le 15 juin 2001 ;

VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;

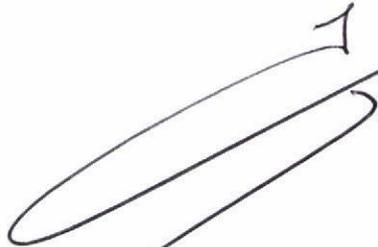
**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est ratifié, le compromis de saisine de la Cour Internationale de Justice au sujet du différend frontalier entre la République du Bénin et la République du Niger signé à Cotonou, le 15 juin 2001 et dont le texte se trouve ci-joint.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 décembre 2001

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



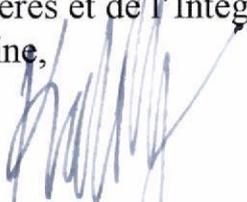
**Mathieu KEREKOU**.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective  
et du Développement,



**Pierre O S H O**.-  
Ministre intérimaire

Le Ministre des Affaires  
Etrangères et de l'Intégration  
Africaine,



**Kolawolé A. IDJI**.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la  
Sécurité et de la Décentralisation,



**Daniel T A W E M A**

Le Ministre de l'Environnement, de  
l'Habitat et de l'Urbanisme,



**Luc Marie-Constant GNACADJA**.-

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MAEIA 4  
MISD 4 MEHU 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-  
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-  
ENA-FASJEP 3 JO 1